

CONSEIL MUNICIPAL D'ESPARTIGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022 A 18 HEURES 30

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Espartignac sur la convocation qui lui a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membre en exercice : 10

Présents : MM FAUGERAS, DEMICHEL, LACROZE, TRASSOUDAIN, GAST, DUVAUCHELLE.

Mme BESSE rejoint l'assemblée à 19 h 15 au moment des questions diverses.

MME BARREIROS et M. VERGNAUD, secrétaires de Mairie.

Absents : M. ALLANIC, MME FROMENTOUX ET M. JUGE

Secrétaire de séance : M. DUVAUCHELLE

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 Juillet 2022.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

Délibération n°6 : Décisions modificatives sur budget eau 2022

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	6 810,00		
Reversement de la redevance pour pollut° d'origine dom			701249	6 810,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		6 810,00		6 810,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Délibération n° 7 : Décisions modificatives sur budget assainissement 2022

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Personnel extérieur au service	621	1 060,00		
Reversement de la redevance pour modern. des réseaux			706129	1 060,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 060,00		1 060,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Délibération n° 8 : Décisions modificatives sur budget commune 2022

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Recouvrement sur créances admises en non-valeur			7714	917,97
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		917,97
OP : OPERATIONS FINANCIERES		917,97		
Dépôts et cautionnements reçus	165	917,97		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		917,97		0,00

Le Conseil Municipal approuve la décision à l'unanimité modificatives indiquées ci-dessus.

Délibération n° 9 : Contrat RICOH disque dur de sauvegarde externe WOOXO

Monsieur LACROZE informe l'assemblée que le contrat de location de la box WOOXO de sauvegarde externe des données du secrétariat d'une capacité de 500 GO conclu en mars 2018 avec RICOH arrive à échéance en Février 2023.

RICOH a fait parvenir une proposition pour le renouvellement du contrat avec un tarif légèrement à la baisse et une capacité de stockage augmentée à 1 Terra Octets. M. LACROZE indique qu'il faudra vérifier que les bases du contrat proposé soient les mêmes que l'actuel.

Le tarif actuel est de 372 € TTC par trimestre. L'offre de prix pour le nouveau contrat est de 299 € HT, 358.80 € TTC par trimestre soit une économie de 52.80 € TTC par an.

L'offre WOOXO comprend le pack « Continuity » d'1 Terra Octets sur 60 mois, le forfait connection Woxobox sur site Canal VD incluant le déploiement des agents sur 5 postes, l'assistance au paramétrage initial à distance par RICOH, le transfert de données de la box actuelle vers la nouvelle, la récupération de la box en place et l'installation de la nouvelle solution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce renouvellement de contrat de location de box Woxoxo pour une sauvegarde externe des fichiers du PC du secrétariat pour une durée de 60 mois avec facturation trimestrielle de 299 € HT, 358.80 € TTC avec RICOH sous réserve du maintien des conditions du contrat en cours.

Délibération n°10 : Nomination d'un correspondant défense incendie

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de nommer un élu correspondant défense incendie. M. LACROZE, déjà nommé correspondant Défense Nationale se propose pour la défense Incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. LACROZE Olivier, correspondant Défense Incendie auprès du SDIS 19.

Délibération n°11 : Validation du projet de construction de l'atelier communal sur la base du devis GATIGNOL pour déposer le Permis de Construire.

M. DEMICHEL rappelle à l'assemblée le projet de construction d'atelier communal sur le terrain que la commune a acheté à M. BUCHERAUD.

Pour qu'ENEDIS puisse communiquer le coût d'installation de photovoltaïque il faut que le dossier de permis de construire soit déposé. Il faut donc au préalable étudier les devis de construction.

L'entreprise GATIGNOL sise à ST-ANGEL propose un hangar avec charpente prévue pour panneaux photovoltaïques pour 39 077.50 € HT et des travaux supplémentaires intérieurs pour 1 718.25 € HT soit un total de 40 795.75 € HT, 48 954.90 € TTC

M. le Maire précise qu'il s'agit uniquement de valider la base du devis pour avoir le coût du branchement des panneaux photovoltaïques mais que ce n'est pas le bon de commande définitif à l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce projet de construction, autorise le Maire à déposer un permis de construire sur la base de ce devis afin d'obtenir d'ENEDIS le coût du branchement du photovoltaïque. Le bon de commande des travaux sera validé lors d'un prochain conseil et les dépenses seront alors inscrites au budget Investissement 2023.

Délibération n°12 : Curage lagune

M. le Maire indique qu'un appel d'offres doit être fait pour les travaux d'élimination des boues de la lagune du bourg par compostage. Le bureau d'études Impact Conseil, a qui avait été confié la révision du zonage d'assainissement, a fait parvenir le dossier de consultation des entreprises qui devra être mis en ligne sur une plateforme à partir du 05 octobre 2022. La date et heure limites de réception des offres est fixée au Mercredi 25 Octobre 2022 à 12 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de consultation d'appels d'offres pour les travaux d'élimination des boues de la lagune du bourg part compostage en collaboration avec le CPIE et le bureau d'études Impact Conseil.

Informations et questions diverses

M. Le Maire donne lecture du compte rendu de la commission des travaux s'est réunie le 08 septembre 2022 :

- Chemin rural 22 « Bois la Fleur » et Chemin rural 27 « Bos de Pradel »
- Réception travaux de voirie
- Visite et curage lagune
- Modification des horaires d'éclairage public
- Dysfonctionnement alertes station de pompage Eau
- Atelier communal

Il informe l'assemblée du projet de départ du locataire du restaurant « Le Dolmen » et de son appartement en fin d'année. Il faudra réfléchir aux travaux à effectuer avant de pouvoir y installer un repreneur.

Le Conseil Municipal est levé à 20 h 05.

Le Maire,

Jean-Michel FAUGERAS



Le secrétaire de séance

Julien DUVAUCHELLE

